

CONTENU

01 Éditorial

Mise en oeuvre du Code

02 Code Mondial Antidopage - Éducation

Citation des responsables des ORAD

03 Organisations Régionales antidopage (ORAD)

Guide de référence sur le Code pour les sportifs

04 Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport

Contributions annuelles à l'AMA

05 Représentation de l'Afrique au sein de Conseil de fondation et Comité Exécutif de l'AMA

Calendrier des événements

BUREAU RÉGIONAL AFRICAIN

8^{ème} Étage
Protea Assurance Building
Greenmarket Square
Le Cap, 8001
Tél.: 27.21.483.9790
Fax: 27.21.483.9791

BUREAU PRINCIPAL

800 Place Victoria, Suite 1700
Case Postale 120
Montréal, Québec H4Z 1B7
Canada
Tél.: 1.514.904.9232
Fax: 1.514.904.8650

Email: info@wada-ama.org
www.wada-ama.org

**DIS NON!
AU DOPAGE**

INFOLETTRE RÉGIONALE AFRIQUE

décembre 2014

ÉDITORIAL

Chers partenaires de l'AMA,

L'année 2014 tirant à sa fin, le moment est venu de faire le bilan des événements des douze derniers mois. Mais avant de procéder au compte-rendu, permettez-moi d'exprimer notre sympathie et notre solidarité à nos frères et sœurs d'Afrique de l'Ouest, particulièrement ceux de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria, qui sont actuellement aux prises avec l'épidémie d'Ebola. Nous vous souhaitons la force et le courage nécessaires pour lutter contre le virus et espérons que ce fléau sera bientôt maîtrisé. L'AMA est avec vous par la pensée!

Le Code mondial antidopage révisé entrera en vigueur en 2015. À ce moment, tous les partenaires devront avoir mis en place des règles conformes à cette nouvelle version. Beaucoup d'encre a coulé sur le processus de révision, et de nombreux rappels et documents d'information ont été envoyés aux partenaires. Nous nous réjouissons donc à l'idée d'annoncer que tous les partenaires africains auront pris les mesures nécessaires à temps. Or, une fois le Code mis en œuvre, il faudra encore peaufiner les programmes pour accroître leur qualité et leur efficacité. Si vous avez besoin de notre soutien pour y arriver, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Le programme des ORAD a également beaucoup évolué cette année, mais ses progrès devraient être encore plus marqués en 2015. De nombreux développements sont attendus dans des pays comme l'Égypte, le Maroc, le Nigéria et le Kenya, qui a fait les manchettes en raison de la diffusion du rapport de son groupe de travail sur les allégations de dopage généralisé parmi les sportifs kényans. Bien entendu, tous les pays devront faire des efforts, et dans cette perspective, j'invite tous nos partenaires à nous faire part de leurs besoins, de leurs aspirations et de leurs souhaits.

Bonne lecture! Nous attendons vos commentaires avec impatience.

Que l'année 2015 vous soit prospère!

RODNEY SWIGELAAR

Directeur, Bureau régional africain de l'AMA

MISE EN OEUVRE DU CODE

Le bureau régional africain de l'AMA est en communication avec les pays qui n'ont pas encore adopté des règles conformes au Code mondial antidopage 2015. Nous encourageons fortement ces pays à finaliser le processus avant la fin de l'année pour que les règles révisées puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015, en même temps que la version révisée du Code mondial antidopage. Pour obtenir de l'aide ou des réponses à vos questions, communiquez avec le bureau régional africain de l'AMA ou avec le responsable de votre ORAD.



CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

Éducation – Selon le Code Mondial Antidopage révisé 2015

Article 18.1 - Concept fondamental et objectif premier

Les programmes d'information et d'éducation pour un sport sans dopage visent avant tout à préserver l'esprit sportif, tel que décrit dans l'introduction du Code, en évitant qu'il ne soit perverti par le dopage.

L'objectif premier de ces programmes est de prévenir l'usage intentionnel ou involontaire de substances interdites et de méthodes interdites par des sportifs.

Les programmes d'information devraient se concentrer sur la diffusion d'informations essentielles aux sportifs conformément à l'article 18.2. Les programmes d'éducation devraient se concentrer sur la prévention. Les programmes de prévention devraient être fondés sur les valeurs et s'adresser aux sportifs et au personnel d'encadrement du sportif en ciblant particulièrement les jeunes dans le cadre de cursus scolaires.

Tous les signataires doivent, selon les moyens dont ils disposent et l'étendue de leur responsabilité, et en collaboration les uns avec les autres, planifier, mettre en œuvre, évaluer et superviser des programmes d'information, d'éducation et de prévention pour un sport sans dopage.

CITATIONS DE RESPONSABLES D'ORAD SUR L'ÉDUCATION

« À titre d'outil d'éducation et de conscientisation, les programmes de sensibilisation offrent en effet des occasions pertinentes et efficaces de réunir les sportifs, les entraîneurs, les physiologistes et autres partenaires du Mouvement sportif et des gouvernements du monde entier. Tirons parti de ces programmes dans le cadre de nos activités pour lutter contre le dopage. L'éducation est le meilleur allié de la prévention! »

M. Evariste Djomo
Administrateur, ORAD zone IV



« Le dopage est un cercle vicieux contre lequel il faut lutter. Prévenir le dopage par l'intermédiaire de la sensibilisation permet de protéger notre sport. »

M. Aliou Issoufou
Responsable, ORAD zone II et III

« Dans le contexte de la lutte contre le dopage, la collaboration entre les divers partenaires en matière d'éducation est très importante. Voilà pourquoi nous devons unir nos forces pour promouvoir le sport sans dopage. »

M. Andrew Kamanga
Responsable, ORAD zone VI



« Si nous privilégions la performance au détriment de l'éducation, le statu quo prévaudra dans le monde du sport et le dopage sera toujours un problème d'envergure. Aussi devons-nous apprendre à nos enfants à dire NON! au dopage et aux substances qu'ils ne connaissent pas alors qu'ils sont encore très jeunes. Cette mesure nous permettra de sortir le monde du sport de cette crise qu'on appelle DOPAGE. »

M. Paul Nioze
Administrateur, ORAD de l'Océan indien



ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE (ORAD)

Les ORAD africaines ont fait beaucoup de progrès en 2014.

La Bourse de l'AMA pour l'embauche de personnel, qui a été remise à trois ORAD africaines, a augmenté la stabilité et la viabilité des bureaux de ces ORAD.

La bourse de l'AMA pour les contrôles, qui est maintenant accessible à toutes les ORAD africaines, a elle aussi donné lieu à beaucoup de progrès. Grâce à cette bourse, les pays membres d'une ORAD réalisent plus de contrôles hors compétition et les agents de contrôle du dopage des ORAD acquièrent beaucoup plus d'expérience. Nous espérons que l'augmentation des capacités des ORAD se traduira par la formation d'un plus grand nombre d'alliances avec des partenaires clés, dont des fédérations internationales. Le processus de mise en œuvre étant plus lent qu'escompté dans certains pays, nous encourageons les membres du Conseil de l'ORAD à communiquer avec les bureaux de l'ORAD et à soumettre les informations nécessaires à la réalisation des contrôles.

En outre, cette bourse contribuera sans conteste à réaliser des contrôles auprès d'un plus grand nombre de sportifs de la région et représentera un moyen dissuasif efficace pour ceux qui envisagent de se doper.

La première séance de formation destinée au personnel des ORAD a été offerte du 1^{er} au 4 décembre par l'AMA, à Montréal (Canada). Cette formation visait l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à la prestation de services efficaces, pertinents et de qualité aux ORAD et à leurs membres par le bureau de l'ORAD. Les six ORAD africaines ont participé à cette formation.

Bien que les ORAD progressent avec succès, il reste quelques défis à relever :

- Les membres des conseils ne font pas toujours rapport des progrès réalisés à leur CNO et à leur ministère.
- Les pays membres n'assument pas toujours leurs responsabilités financières envers l'ORAD.
- Les pays membres sont parfois lents lorsqu'il s'agit de répondre aux communications.

Nous espérons que tous les pays membres de l'ORAD, par l'intermédiaire des membres de leurs conseils, de leurs comités nationaux olympiques et de leurs gouvernements respectifs, collaboreront pour relever ces défis et s'engageront sans limitations à travailler avec leur ORAD pour mettre en œuvre des programmes antidopage efficaces.



ORAD de la Zone I: Réunion du Conseil, formation des agents d'éducation et Conférence de l'UNESCO 4 au 7 novembre 2014 à Marrakech, Maroc



ORAD de l'océan Indien: Réunion du Conseil et formation comité de gestion des résultats, 23 au 24 septembre 2014, Antananarivo, Madagascar

GUIDE DE RÉFÉRENCE SUR LE CODE POUR LES SPORTIFS

En septembre 2014, l'AMA a publié son premier [Guide de référence sur le Code mondial antidopage pour les sportifs](#)

Le guide, qui constitue un document de référence essentiel pour les sportifs qui souhaitent améliorer leurs connaissances du Code, a été encadré par le Comité des sportifs de l'AMA tout au long de 2013 et de 2014.

Le Comité des sportifs de l'AMA, dont le rôle est de représenter les opinions et les droits des sportifs du monde entier, a dirigé et mené ce projet à terme juste à temps pour l'entrée en vigueur du Code révisé en janvier. Le guide a été rédigé à titre purement informatif. Il ne remplace pas le Code et a pour but d'aider les sportifs du monde entier à mieux comprendre le cadre, les règles et les règlements antidopage.

Si le Code constitue en soi le document juridique auquel les sportifs doivent se conformer, le *Guide de référence sur le Code mondial antidopage 2015 pour les sportifs* marque une étape importante dans nos démarches visant à nous assurer que tous les sportifs, peu importe leur sport ou leur pays d'origine, comprennent bien leurs droits et leurs responsabilités antidopage. Le Guide offre des précisions sur ce que constitue une violation des règles antidopage, des informations sur la Liste des interdictions et les compléments alimentaires et des détails concernant les règles sur la localisation et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), pour ne nommer que celles-là.

Le **Guide de référence sur le Code mondial antidopage 2015 pour les sportifs** est disponible sur le site Web de l'AMA.

CONVENTION INTERNATIONALE DE CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT

RATIFICATION

Depuis que Madagascar est devenu le 46^e état signataire, seuls huit pays d'Afrique n'ont toujours pas ratifié la Convention. Nous encourageons ces pays à se conformer et à être proactifs en prenant les mesures nécessaires pour se joindre aux 177 signataires, un nombre record pour l'UNESCO. Ratifier la Convention permet aux signataires de soumettre une demande de financement au Fonds volontaire de l'UNESCO pour la réalisation d'un projet antidopage qui sera très positif pour leur pays.

Toutes les questions sur le sujet sont les bienvenues. Nous offrons d'ailleurs notre soutien à chacun de ces pays pour mener ce processus à terme. N'hésitez surtout pas à communiquer avec le bureau régional de l'AMA.

Huit (8) pays n'ont toujours pas ratifié la Convention : Soudan du Sud, Tanzanie (Afrique de l'Est), République Central africaine, Sao Tome & Principe (Afrique Centrale), Guinée Bissau, Sierra Leone (Afrique de l'Ouest), Mauritanie (Afrique du Nord/Maghreb), Djibouti (Iles de l'océan Indien).

FONDS VOLONTAIRE DE L'UNESCO

Les pays qui ont ratifié la Convention peuvent demander du financement au Fonds volontaire de l'UNESCO pour la mise en œuvre d'un projet antidopage. La somme visée par la demande est de 20 000 \$ US pour un projet national et de 50 000 \$ US pour un projet régional.

La prochaine réunion du Comité d'approbation, rencontre au cours de laquelle les projets sont étudiés en vue de leur éventuelle approbation, aura lieu en avril 2015. Commencez dès maintenant à remplir votre demande pour qu'elle soit prête au moment de cette réunion. Nous formulerons avec plaisir nos commentaires sur les projets de demandes soumises à notre bureau. Voir ci-dessous la date d'échéance de la soumission des demandes.

DATE	DESCRIPTION
décembre 2014 à février 2015	Préparation de la demande (2,5 mois)
16 février 2015 (ou avant cette date)	Soumission de la demande au bureau régional de l'AMA (si le demandeur le souhaite) ou à l'UNESCO
16 mars 2015 (EN/FR)	Toutes les demandes sont FINALISÉES (c'est-à-dire que tous les commentaires et toutes les recommandations du bureau régional de l'AMA et de l'UNESCO ont été intégrés et que la demande a été signée et estampillée) et sont prêtes à être soumises au Comité d'approbation.
15 avril 2015	Les demandes sont soumises aux membres du Comité d'approbation.
Du 27 au 30 avril 2015 (à confirmer)	Réunions du Comité d'approbation

Réunion du Comité d'approbation, octobre 2014 – Approbation de 4 des 15 projets soumis par des pays de la région africaine
Félicitations au Cameroun, au Zimbabwe, à la Zambie et à l'Érythrée, auteurs des quatre projets approuvés dans la région africaine. Nous sommes impatients d'assister à la mise en œuvre de ces projets en 2014 et 2015 et de voir leurs répercussions positives sur les programmes antidopage.

Conseils et astuces : Une nouvelle ressource, intitulée *Soumettre une demande au Fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport : Conseils et astuces*, a été publiée par l'UNESCO pour aider les pays qui soumettent une demande au Fonds. Cliquez sur le lien ci-dessous pour consulter les *Conseils & Astuces* de l'UNESCO : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002304/230422f.pdf>

CONTRIBUTIONS ANNUELLES 2014

En date du 12 décembre 2014, les pays suivants avaient versé leur contribution annuelle à l'AMA : *Algérie, Angola, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Kenya, Libye, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Sénégal, Seychelles, Tunisie et Ouganda.*

Nous avons assurément besoin de votre aide pour récupérer le plus rapidement possible les contributions qui n'ont toujours pas été versées. Pour obtenir une copie de la facture de votre pays pour

l'année 2014, communiquez avec nous. Le Conseil de fondation de l'AMA a confirmé que la contribution budgétaire de l'Agence serait augmentée de 3 % en 2015. L'AMA se réjouit de cette augmentation du budget consacré à la lutte contre le problème le plus criant dans le sport : le dopage.

Nos gouvernements africains ont déjà tous reçu leur facture pour l'année 2015, dont le montant reflète l'augmentation susmentionnée. Pour en savoir plus sur votre contribution de 2015, communiquez avec le bureau régional.

REPRÉSENTATION DE L'AFRIQUE AU COMITÉ EXÉCUTIF ET CONSEIL DE FONDATION DE L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)

Conformément à la décision prise lors de la Conférence des ministres du sport (CAMS4) et de la première réunion du Comité Technique Spécialisé (STC) sur la représentation de l'Afrique au sein du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA, les nominations suivantes ont été approuvées par le Comité exécutif de l'AMA en novembre 2014.

- Conseil de fondation - membres actuels: Éthiopie (2014-2016), Botswana (2013-2015) et Gabon (2015-2017) et futurs membres : Namibie (2016-2018) et Kenya (2017-2019)
- Comité Exécutif: Côte d'Ivoire (2014-2015)

Le bureau régional africain de l'AMA souhaite remercier les membres sortants pour leur soutien et leur engagement dans la représentation de l'Afrique au sein des structures de gouvernance de l'Agence. La coopération avec l'Égypte a été très fructueuse, et nous nous réjouissons à l'idée d'entamer une collaboration tout aussi enrichissante avec les représentants du Gabon.

GALERIE DE PHOTOS



Rencontre avec les partenaires du Kenya: M. Tom May, M. Rodney Swigelaar, ministre des Sports, M. Hassan W. Arero, M. Rob Koehler et Amb. Richard Titus Ekai : 22 octobre 2014, Le Cap, Afrique du Sud



Rencontre avec le Ministère des Sports du Kenya, l'Agence antidopage chinoise, Antidopage Norvège et l'AMA : 22 Octobre 2014, Le Cap, Afrique du Sud



Directeur général et Directeur du Bureau régional africain de l'AMA au Symposium panarabe: 5 - 6 septembre 2014, Louxor, Égypte



Réunion avec le Ministre responsable du Sport au Maroc, M. Mohamed Ouzzine, : 7 Novembre 2014, Marrakech, Maroc

CALENDRIER DES RÉUNIONS/ÉVÉNEMENTS

- » **Réunion avec les partenaires au Kenya**
28–30 janvier 2015, Kenya
- » **ORAD de la Zone V: réunion du conseil et formation**
février 2015, Kenya
- » **La présence de l'AMA à la Conférence de CISA**
11–15 mars 2015, Kigali, Rwanda
- » **ORAD de la Zone IV – réunion du conseil et formation**
avril 2015, Congo
- » **Réunion du Conseil de fondation et Comité exécutif de l'AMA**
12–13 mai 2015, Montréal, Canada